

Rappel arbitrage (extrait des lois du jeu)

Les joueurs, arbitres et entraîneurs doivent avoir plaisir à pratiquer le football, tout comme les spectateurs, supporters en général, dirigeants, etc. Les Lois du Jeu doivent aider à rendre le football attrayant afin que tout le monde, quels que soit son âge, ses origines, sa religion, sa culture, son ethnie, son sexe, son orientation sexuelle, son handicap, etc., souhaite y participer et en tirer du plaisir.

Les Lois du football sont relativement simples par rapport à d'autres sports collectifs, mais étant donné que de nombreuses situations sont « subjectives » et que les arbitres sont humains (et donc font des erreurs), certaines décisions entraîneront forcément la polémique. Pour certaines personnes, cette polémique fait partie du football, mais, que les décisions soient correctes ou non, l'« esprit » du jeu exige que les décisions arbitrales soient toujours respectées.

Buts modifications : 2019 – 2020

Un jeu plus fluide a été favorisé sur les coups de pied de but, où il n'est plus nécessaire d'attendre que le ballon soit sorti de la surface de réparation pour pouvoir le jouer ;

Sur coup franc, le fait que les joueurs en attaque ne soient plus autorisés à se placer dans le mur défensif a supprimé les perturbations qui en retardaient l'exécution ;

La nouvelle procédure des balles à terre a accéléré ce mode de reprise du jeu et supprimé l'iniquité qui en découlait parfois.

Modifications : 2020 - 2021

Les changements pour 2020/21 sont relativement peu nombreux et constituent le plus souvent des clarifications, la révision majeure des Lois du Jeu ayant déjà été effectuée. Les principaux changements sont :

Pour les fautes de mains, la limite entre le bras (main) et l'épaule (pas main) a été définie et la formulation concernant les fautes de main accidentelles est clarifiée ;

Si, lors d'un penalty, le tir manque le but ou rebondit sur le(s) poteau(x) / la barre transversale, le gardien de but n'est pas pénalisé pour empiètement sauf si cela a clairement perturbé le tireur ;

Lors de l'exécution d'un penalty, le gardien de but est mis en garde en cas de première infraction et averti (carton jaune) en cas de récidive(s);

Les cartons jaunes reçus pendant un match ne sont pas pris en compte lors de la séance de tirs au but.